

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 7 novembre 2019 conférant un grade de sous-officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1932094A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Denis Baron est nommé au grade d'adjudant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la santé et la sécurité au travail au profit de la région de gendarmerie du Grand Est, groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,  
commandant et délégué aux réserves  
de la gendarmerie nationale,  
secrétaire général de la réserve citoyenne  
de défense et de sécurité,  
O. KIM*